

Marseille, le 12 mai 2023

## **Proposition d'Accord**

La Conférence des Parties

reconnait le rôle du multilatéralisme et l'importance de la coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques, reconnaît les impacts dévastateurs du changement climatique pour l'humanité et la nécessité d'y répondre dans le respect des droits humains, des droits des peuples autochtones et selon le principe d'égalité des genres et d'égalité intergénérationnelle,

se félicite des progrès réalisés dans la lutte contre le changement climatique et de la participation active des pays dans la recherche de solutions et dans la reconnaissance de l'utilité de protéger et restaurer les écosystèmes afin d'atteindre les objectifs climatiques de réduction d'émissions globaux,

invite les Parties à respecter leurs objectifs climatiques et à accélérer la mise en œuvre de leurs mesures nationales pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, dans le respect de la science et en cohérence avec leurs objectifs de développement,

appelle les Parties à adopter des politiques visant à poursuivre la transition vers des systèmes énergétiques à basses émissions, y compris en multipliant les investissements dans les énergies renouvelables et en limitant toute nouvelle production et exploitation d'énergies fossiles, c'est-à-dire du charbon, du gaz naturel et du pétrole d'ici à la fin de l'année 30. Et atteindre la neutralité carbone entre 2040 et 2070,

reconnait que la transition énergétique des pays en voie de développement ne sera possible qu'à condition d'un transfert de technologie et financier et d'un renforcement des capacités de la part des pays développés, qui doivent honorer leurs engagements et fournir 500 milliards de dollars aux pays en développement d'ici à la fin de l'année 2023.

Reconnaissant l'importance de la biodiversité marine dans la lutte contre le réchauffement climatique, la Communauté Internationale :

1. Condamne le Willow Project et demande aux Etats-Unis d'Amérique de mettre définitivement fin au projet
2. Réclame la mise en place d'une économie circulaire avec un meilleur traitement des déchets plastiques qui se retrouvent en mer et océan, en accord avec les recommandations scientifiques du GIEC et de l'Agence Internationale de l'Énergie.

3. Appelle la Cour Pénale Internationale à considérer le déversement des produits chimiques en mer comme un crime et à condamner les pays responsables,

urges les Parties de considérer le principe de justice sociale et d'équité dans leur transition énergétique et la nécessité de fournir un soutien spécifique pour les communautés les plus vulnérables et les plus pauvres dans leurs contextes nationaux respectifs,

demande une surtaxe des pays émetteurs de plus de 20% des gaz à effet de serre qui contribuent donc majoritairement à la crise climatique,

urges les pays signataires et bénéficiaires des investissements de s'engager à fournir des garanties sur l'utilisation de l'argent qui devra seulement être investi dans des projets durables écologiquement et participant à la transition énergétique.